

COLLECTIF «SAUVONS LE TOGO» / GOUVERNEMENT

LES CLES D'UNE TENSION POLITIQUE



Pourquoi le mouvement se radicalise et que les autorités restent fermes

POLITIQUE

Tension Politique :
Faure affaibli par le vide créé par la disparition du RPT

P.2

INVITE SPECIAL



**AGBÉMADON
Kokou Didier**

Coordonnateur national de l'ITIE-Togo

P.6

GRANDE ENQUETE

Téléphonie à Vogon
Un outil qui booste les activités des paysans

PP.7,8,9

SOCIETE

Insalubrité au cimetière de Bè-kpota
Les tombes envahies par les ordures ménagères

P.10

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

SANCTA IRA !

Au premier jour de ses travaux, la Conférence des Evêques du Togo (CET) réunie le 19 juin dernier en sa 2^e session ordinaire de l'année 2012, a publié une déclaration d'une rare virulence et d'un ton peu amène, pour protester contre et condamner les « graves incidents » survenus quelques jours auparavant à la paroisse St Augustin d'Amoutivé à Lomé. Les hommes de Dieu ont voulu fermement exprimer leur désapprobation face à la répression policière qui s'est invitée jusque devant le Saint-Sacrement. C'est une « sainte colère » (Sancta ira en latin) qui est largement justifiée, car nul ne saurait soutenir cette violence gratuite et sans discernement dont les manifestations ont été décrites avec indignation dans la déclaration. Le gouvernement l'a d'ailleurs compris et a été bien inspiré de présenter ses excuses, ou encore de réaffirmer sa disponibilité au dialogue permanent avec l'Eglise catholique. C'est plus qu'un service minimum qui a été ainsi assuré par le pouvoir vu la gravité des faits et la condamnation unanime qu'ils ont suscitée. Offrir des sanctions disciplinaires comme action « expiatoire » ne serait pas superfétatoire.

A un moment de notre histoire, où les pertes de valeur se le disputent au manque de repère, où la moralité douteuse et le vice triomphent face à la vertu, il est plus que jamais important que nous ayons des références, dans le temporel comme dans le spirituel, mais également des figures empreintes de sagacité, consensuelles et constituant des recours. A ce titre, l'Eglise catholique comme d'ailleurs toutes les autres religions, reconnues et régulières, doivent être protégées ; aussi bien leurs lieux de culte que leurs autorités tutélaires. Elles ne doivent pas être invitées de quelque manière que ce soit dans les crises et les sempiternelles tensions politiques doivent être laissées à leur porte. C'est à ce prix, et parce qu'on en a besoin, qu'elles constitueraient des recours permettant aux enfants de notre jeune nation de s'accorder sur l'essentiel, et surtout de s'éviter le pire. L'Eglise catholique, malgré les épreuves et l'instrumentalisation actuelle de sa déclaration par ceux-là même qui n'avaient pas compris sa démarche d'accompagner le processus de la CVJR (Commission Vérité Justice Réconciliation), a démontré qu'elle assume pleinement son rôle, celui de montrer où devrait se déplacer le curseur de nos dirigeants. Elle sait aussi rester à sa place pour ne pas en ajouter à la confusion générale entre les acteurs politiques et ceux qui ne le sont pas ou ne devraient pas l'être, tout en prenant position et non partie si nécessaire, et uniquement sur les principes. C'est donc une part importante qu'elle apporte à chaque occasion, pour l'apaisement dans notre pays.

Justement au nom de cet apaisement, l'abandon des poursuites contre les leaders du Collectif « Sauvons le Togo » serait un signal très positif, concourant sans doute à recréer un environnement serein à quelques mois des élections législatives. Il serait idéalement accompagné de l'ouverture de nouveaux rounds de discussions. Ne serait-ce que pour une seule raison. Le mouvement tel que mené aujourd'hui par le Collectif n'a pas grande chance de prospérer. Le dialogue leur permettrait de présenter des résultats même si c'est à minima. Dans le cas contraire et pour ne pas perdre la face, ils iront en se radicalisant. Un cas de figure qui ouvrirait alors la voie à tout ; même à n'importe quoi !

Tension politique :

Ayi d'ALMEIDA

Le Président de la République affaibli par le vide créé par la disparition du RPT

A lors que le Togo renoue avec les remous politiques faits de manifestations et de violences à quelques mois des élections législatives, chaque camp fourbit ses armes comme ses arguments dans une bataille qui est aussi celle de l'opinion. Pendant que le « Collectif Sauvons le Togo » (CST) s'est lancé dans une offensive médiatique tous azimuts, on note sur ce front le peu de présence des collaborateurs ou soutiens du Président de la République. L'explication : la disparition du RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) et le retard pris dans la formalisation d'UNIR (Union pour la République), le nouveau parti porté sur les fonts baptismaux par Faure Gnassingbé en avril dernier.

En effet, si la parole présidentielle reste quasiment inaudible du fait qu'elle soit peu portée en ces moments de crise par les ténors du pouvoir, c'est à cause du vide créé entre la dissolution du RPT et le démarrage formel des activités d'UNIR. A ce jour, le nouveau parti n'a pas encore tenu son congrès officiel, ni installé de bureau national, ni défini ses différents organes et leurs compétences etc.... Dans ces conditions où les rôles ne sont pas clairement identifiés, nul ne sait au sein du pouvoir, qui doit faire quoi, quel élément de langage utiliser. Et surtout, à quel titre intervenir ! Puisque depuis le 14 avril, cadres, militants et sympathisants ont été libérés de leur engagement et aucun d'entre eux ne pourrait, sans que ne se pose la question de légitimité, s'exprimer ou

prendre des positions.

C'est pourquoi - hormis les ministres Pascal Bodjona et Arthème Ahumey-Zunu qui sont montés au créneau ces derniers jours, très souvent les mêmes d'ailleurs qui n'hésitent pas à aller dans la « mêlée » ; également le ministre Gnama Latta mais avec moins de bonheur avec ses propos hasardeux sur l'origine des gaz lacrymogènes dans l'Eglise St Augustin d'Amoutivé, qui ont scandalisé la Conférence des Evêques du Togo - peu de poids lourds ont été médiatiquement présents. Ainsi, la contradiction n'a été portée la plupart du temps, dans l'intérêt du débat pluraliste, que par des journalistes ; les positions du CST étant également, et ceci largement, relayées par d'autres journalistes dont certains sont par ailleurs initiateurs ou anima-



Faure GNASSINGBE, PR

teurs actifs du Collectif. Mais si le vide structurel est l'une des raisons fondamentales du peu d'occupation de l'espace médiatique par le pouvoir, il n'explique pas tout. Certains cadres de l'ex RPT n'ont toujours pas digéré la dissolution de leur parti et leur probable mise à l'écart. Ils veulent, par cet immobilisme et cette aphonie, démontrer au Président de la République leur importance et le rôle non négligeable qu'ils peuvent jouer dans ce bras de fer politico-médiatique avec le CST. Il y a en outre, tout un panel d'autres apparatchiks du pouvoir, qui ont pour coutume d'aller « s'abriter » jusqu'à ce que la tempête passe et qui rechignent, par lâcheté, à monter au

front médiatique. « Ce sont pourtant eux qui font la pluie et le beau temps autour du Chef de l'Etat. Dès qu'un caillou est jeté, ils pissent dans leurs frocs et vont se planquer, pour revenir plus tard se dresser sur leurs ergots ; oubliant que la politique est un combat de tous les instants » persifle un proche de Faure Gnassingbé. Et d'ajouter un brin désabusé : « s'ils n'ont pas le courage et la poigne de mettre la main dans le cambouis comme nous, alors ils ont autre chose à faire que la politique. » Avant de conclure : « Le Président a besoin autour de lui d'une armée polyvalente » ; « armée au sens politique du terme » précise-t-il.

Révolution Kpatima :

Ayi d'ALMEIDA

La curieuse appellation du mouvement du collectif « Sauvons le Togo »

S'inspirant du printemps arabe et plus particulièrement de la révolution tunisienne dite de Jasmijn, le mouvement lancé par le Collectif « Sauvons le Togo » (CST) s'est donné comme nom la « Révolution Kpatima ». Il s'est installé sur les réseaux sociaux avec des mots d'ordre du genre « Faure must go » ou encore « Occupy Togo », qui se veulent les répliques de « Mubarak dégage » en Egypte ou

encore « Occupy Wall Street » aux Etats-Unis, forme d'activisme citoyen contre les dérives de la haute finance mondiale. Sauf que le choix de la dénomination du mouvement togolais est assez singulier. Si l'herbe appelée « kpatima » est connue pour ses vertus thérapeutiques et peut correspondre à la symbolique d'un traitement des maux dont souffre le pays, il sied cependant d'indiquer qu'il est un mauvais présage quant au succès

du mouvement. Me Zeus AJAVON, président du Collectif et inspirateur du nom, s'est présenté à la tête d'une liste de candidats indépendants dénommée liste « kpatima », aux élections législatives d'octobre 2007 dans la commune de Lomé. Il y a difficilement atteint le millier de voix, comme les autres candidats qui se sont présentés sous cette bannière dans d'autres circonscriptions. Ils avaient tous été empor-

tés par la vague jaune, celle du déti qui a damé le pion au « kpatima ». Au-delà donc de la question de fond que pose le fait pour un leader de s'être vu refuser l'onction du suffrage universel et de prétendre malgré tout exprimer une aspiration populaire, c'est la pertinence du choix d'un tel emblème, symbole d'un cuisant échec passé qui est soulevée.

















Colina, et vous êtes assurés

ECOUTER

INNOVER

ASSURER

-  Angola
-  Bénin
-  Burkina Faso
-  Cameroun
-  Côte d'Ivoire
-  Gabon
-  Ghana
-  Guinée
-  Madagascar
-  Mali
-  Maroc
-  Sénégal
-  Togo
- En création
-  Congo

Pourquoi le mouvement se radicalise et que les autorités restent fermes

C'est l'accalmie depuis quelques jours sur le front des manifestations et autres mots d'ordre du Collectif « Sauvons le Togo ». Raison officielle de cette suspension : le déroulement des épreuves du Bac 2 et du CEPD. Elle va sans doute permettre aussi bien aux organisateurs des mouvements qu'au gouvernement de recharger leurs batteries et de mieux se pourvoir. Parce que pour l'heure, malgré l'impressionnante manifestation du 12 juin, l'on est encore loin de la vague sensée emporter le régime qui ne s'affaiblit pas mais au contraire, hausse même le ton face aux débordements et à la radicalisation du mouvement constatée les derniers jours. Le CST jouera dans les prochains jours sa survie et sa crédibilité. Voici les clés de ce face-à-face.

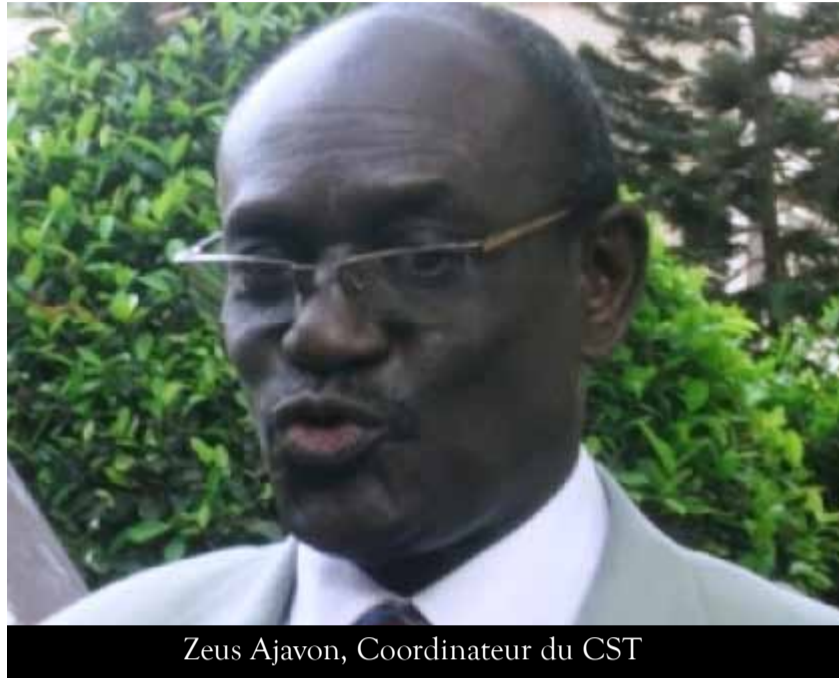
L'idée d'une coalition regroupant les différentes organisations d'opposition dans le pays est consécutive du banal et évident constat que l'union fait la force, et que leur synergie d'actions peut être la réponse face aux certitudes du pouvoir. Cette démarche a fait rapidement son bonhomme de chemin et convaincu quelques formations politiques et des associations, dont le moteur premier et le ciment est le rejet du régime. Mais une contradiction a depuis l'origine miné la « belle mécanique » qui se mettait en place entre les partisans de ce qu'ils appellent eux-mêmes « une thérapie de choc », c'est-à-dire une insurrection, et les tenants d'une évolution par les urnes, à travers des élections libres et transparentes. Les premiers qui ont fini par prendre le dessus sur les seconds pourtant plus nombreux mais moins actifs, en sont convaincus : dans le contexte actuel, aucun changement politique majeur, aucune alternance n'est possible par les urnes. Cette ligne est celle de Jean-Pierre Fabre, le leader de l'ANC, et de certains lieutenants autour de lui, du Pr Aimé Gogué, le président d'AD-DI (Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral), de Gérard Adja l'homme qui souffle à l'oreille d'Agbéyomé Kodjo, dirigeant d'OBUTS (Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire), de Claude Améganvi du Parti des Travailleurs, de Raphaël Kpandé-Adjaré, le président de la LTDH (Ligue Togolaise des Droits de l'Homme), de plusieurs responsables de SOS Journalistes en Danger, notamment Francis Pédro Amuzun.

C'est donc cette idée qui sous-tend le mouvement lancé le 12 juin dernier et dont l'objectif plus ou moins affiché est le renversement du pouvoir actuel. Pour cela, il part d'un postulat qui ressemble de plus en plus à une chimère et qui explique la situation compliquée dans laquelle se retrouve le Collectif, aujourd'hui, obligé de vaincre ou de disparaître : le régime de Faure Gnassingbé est friable et ne saurait résister à une

vague de contestations ; le Président lui-même étant « seul et en l'air » pour reprendre les mots de notre confrère Ferdinand Ayité, président de SOS Journalistes en Danger et membre du CST. Certains, sûrs de ce fait, confiaient même à ceux qui voulaient les entendre que beaucoup au sein du pouvoir soutenaient, y compris financièrement, le mouvement, déçus par la politique menée. Ils assuraient donc que le compte à rebours de la présidence actuelle avait commencé : « pas au-delà de l'année 2012 » certifiait le président d'OBUTS sur une radio.

LE SYNDROME DE L'HECTOLITRE DE SANG :

C'est bien connu : la communauté internationale comme les grands médias du monde ne sont intéressés par les bouleversements politiques que lorsque la crise qu'ils provoquent est profonde ou entraînent un drame. Forts de cela, il s'agit pour les responsables du Collectif, de créer une situation qui se solderait par exemple par une tragédie, susceptible d'émouvoir les pays occidentaux et les grandes institutions qui ne prendraient leur responsabilité qu'au vu du sang dans les journaux télévisés de 20 heures. C'est le syndrome de l'hectolitre de sang qui veut que l'intervention de la communauté internationale dans une crise soit souvent tributaire de l'hectolitre de sang versé. Jouant avec la certitude qu'une vague de manifestations géantes suivies de sit-in et couvrant tout le territoire national connaîtrait nécessairement et à un moment donné, des débordements et une répression sévère et aveugle, entraînant ipso facto des blessés voire des morts, le CST voulait ainsi faire basculer la prise en compte de ses aspirations. Pour en arriver là, encore fallait-il que les manifestations soit régulières, massives et qu'elles dégénérent. Mais surtout que les forces de l'ordre fassent preuve de violences incontrôlées, systématiques et inouïes. Ces conditions n'ont pas été réunies d'autant que s'il y a



Zeus Ajavon, Coordinateur du CST

eu des exactions, elles n'étaient pas du niveau susceptible de créer une tragédie.

Beaucoup d'observateurs ont d'ailleurs senti et vu venir l'adoption par le CST de ce syndrome de l'hectolitre de sang qui, malheureusement, fait ses preuves dans beaucoup de crises à travers le monde. C'est ce qu'on pouvait lire entre les lignes du très diplomatique communiqué du porte parole du Quai d'Orsay qui, après avoir rappelé l'attachement de la France à la liberté de manifestation et d'expression et soutenu que seul le dialogue pourra permettre d'organiser dans de bonnes conditions les législatives, a mis en garde contre « l'instrumentalisation de la violence. »

LES FAT ET LE COUP D'APRES :

Le moins qu'on puisse dire est qu'il existe un flou artistique sur ce qui se passerait une fois que la rue aurait renversé le régime. La raison en est simple : les partisans de cette démarche ne le savent pas vraiment eux-mêmes. C'est une sorte de boîte de Pandore qu'ils veulent ouvrir ; « à chaque jour suffit sa peine » nous confiait encore récemment un membre du Collectif. Pour les plus idéologues, « le peuple saura prendre dès lors sa destinée entre les mains. » Vaste programme qui n'est cependant pas en prisme avec une quelconque réalité parce que ne réglant pas la question du comment. C'est ici que les choses se précisent davantage avec l'espoir d'une intervention des FAT (Forces Armées Togolaises), qui viendraient mettre fin au chaos causé par la situation insurrectionnelle, en renversant par la même occasion Faure Gnassingbé par un coup d'Etat. L'armée prendrait alors le pouvoir pour organiser des élections libres

et transparentes dont sortirait vainqueur, est-on assuré, l'opposition. Cet appel du pied aux FAT dans un scénario qui est tout sauf rationnel, a de quoi surprendre lorsqu'on sait le peu d'estime que portent la plupart des leaders du Collectif à ses responsables ; la réciproque étant par ailleurs également vraie. Comptez ainsi sur un coup de force contre les institutions par une armée qu'on passe la majeure partie du temps à vilipender, parfois à juste titre, est assez hasardeux comme stratégie. Mais est-on convaincu parmi les membres du Collectif et les manifestants, « le mouvement a l'adhésion d'officiers de l'armée. » On s'accroche à ce qu'on peut.

LA FERMETE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Tous ceux qui l'ont approché avant et pendant les manifestations le disent : Faure Gnassingbé reste droit dans ses bottes et soutient qu'il n'y aura plus de dialogue sur le cadre électoral, malgré la pression de la rue et du CST. Des sources diplomatiques confirment l'information. Reçus en audience, et à l'insistance des diplomates pour qu'il accepte de nouveaux rounds de discussions, le Chef de l'Etat aurait répondu en confiant avoir créé pour que les acteurs dialoguent, un cadre, le CPDC (Cadre permanent de dialogue et de concertation). Ceux qui ne voulaient pas y siéger pour des raisons qui leur sont propres, se sont retrouvés plus tard dans un autre regroupant les partis parlementaires et dirigé par le vice-président de l'ANC, Patrick Lawson. Les discussions n'ont pas abouti faute d'accord sur la priorisation des sujets à débattre. Le Président de la République estime donc que les cadres existent et que si les

acteurs veulent réellement dialoguer, ils peuvent s'y retrouver; dans l'un ou dans l'autre. « Pourquoi le président du dialogue entre les partis parlementaires ne convoque-t-il pas des réunions » se serait-il interrogé. Cette position de Faure Gnassingbé est également celle rapportée par Zeus AJAVON après qu'il ait rencontré le Président de la République à la veille des manifestations. Il a réitéré au président du Collectif sa disponibilité à écouter la société civile sur les questions des droits de l'homme et autres sujets sociétaux, mais a déclaré douter de la volonté réelle des formations politiques à la discussion.

En réalité, et cela aussi il l'a dit à Me Ajavon, Faure Gnassingbé est convaincu que l'objectif de ce mouvement n'est pas d'imposer un dialogue politique mais plutôt de l'affaiblir et de remettre en cause son pouvoir. Pour lui, le Collectif veut installer un bras de fer avec son gouvernement qui aboutirait avec les manifestations et les violences prévisibles, à sa chute. Plus qu'une conviction, son entourage assure qu'il en a les éléments de preuve qui le fondent à tenir une position de fermeté et à hausser le ton. D'où la porte fermée à un possible dialogue, la tolérance zéro pour les dresseurs de barricades, la poursuite des leaders du CST, l'emprisonnement de 58 auteurs présumés des violences intervenues lors des manifestations. Et autour du Président, cette ligne de fermeté est unanimement soutenue : « Comment voulez-vous qu'il en soit autrement lorsqu'on veut porter atteinte au fonctionnement normal des institutions par une insurrection ? Nous sommes prêts au bras de fer comme nous étions ouverts au dialogue. Il est hors de question qu'un Président de la République cède au chantage malgré tous les gages qu'il a donnés en terme de disponibilité à discuter » peste un ministre du premier cercle.

Cette fermeté a surpris plus d'uns au CST malgré les discours officiels de ses responsables soutenant que le pouvoir paniquait. Parce qu'ils le savent, là où ils ont mis la barre et l'interprétation que la masse des manifestants fait des objectifs de ce mouvement, ils risquent de perdre toute audience et leur crédibilité, si ceux-ci ne sont pas atteints. Et que par exemple, les élections dont ils ont annoncé être mesure d'empêcher la tenue, se déroulaient tout de même. Voilà donc l'explication de la radicalisation qui est une réaction à la fermeté, et constitue une sorte de baroud d'honneur.

Question de Légitimité :

✉ Ibrahim SEYDOU

L'article 4 de la constitution Togolaise, une disposition oubliée

Les revendications du Collectif Sauvons le Togo « CST », portées à travers les séries de manifestations organisées notamment dans la capitale Lomé, seraient l'expression de la volonté populaire. Affirmant être les porte-voix du peuple souverain auquel ils font systématiquement référence, ses leaders se disent renforcés dans cette conviction par la mobilisation importante du 12 juin dernier.

C'est pour éviter ce genre de posture comme celle que constitue la confiscation du pouvoir par une minorité au mépris du suffrage populaire, que l'article 4 de la Constitution de 1992, révisée en 2002, précise que « la souveraineté appartient au peuple. Il l'exerce par ses représentants et par voie de référendum. Aucune section du peuple, aucun corps de l'Etat ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. »

Il consacre ainsi un régime politique représentatif à l'inverse du régime populaire, et dans lequel le peuple ne s'exprime réellement qu'à travers ses représentants, dûment choisis et mandatés à l'issue d'élections prévues à cet effet. Ainsi, le fait de mobiliser, fût-il des centaines de milliers de personnes dans les rues, ne donne pas par lui-même, de légitimité particulière pouvant fonder la prise de parole au nom du peuple

souverain ; si ce n'est celle d'être le réceptacle et l'expression d'un point de vue parmi beaucoup d'autres, de positions partisans et donc par essence, discutables. D'autant plus que s'il suffisait de compter le nombre de manifestants alignés pour prétendre jouir de l'onction populaire, le pouvoir est tout aussi en mesure de faire la démonstration de sa capacité de mobilisation ; ce qui n'avancerait pas à grand-chose dans la résolution des questions politiques qui se posent au Togo.

Si donc la rue ne confère aucune légitimité mais donne uniquement une plus grande portée aux revendications en

constituant un élément de pression, les alinéas 2 et 3 de l'article précédemment cité permettent d'exploiter avec efficacité la mobilisation obtenue, en la transformant en mécanisme politico-juridique. En effet, ces alinéas stipulent que

« l'initiative du référendum appartient, concurremment, au peuple et au Président de la République.

Un référendum d'initiative populaire peut être organisé sur la demande d'au moins cinq cent mille (500.000) électeurs représentant plus de la moitié des préfectures. Plus de cinquante

mille (50.000) d'entre eux ne doivent pas être inscrits sur les listes électorales d'une même préfecture. La demande devra porter sur un même texte. Sa régularité sera appréciée par la Cour constitutionnelle. » En clair, si le CST peut se targuer du soutien de la forte majorité des Togolais, il peut provoquer un référendum d'initiative populaire, sous réserve des conditions posées par cet article, portant notamment sur le retour à la Constitution de 1992 par exemple. Cette voie aura le mérite de clarifier le rapport de force, et la vertu de faire l'économie des violences et la paralysie des activités.

Tribune Libre

La Réconciliation Nationale à l'épreuve de l'impunité :

✉ Groupe : Les Proposants

L'exigence d'une Haute Cour de Justice de la République

Les derniers événements des 12 et 13 juin 2012, suite à la marche organisée à Lomé par le « Collectif Sauvons le Togo » (CST) ont mis en lumière la nécessité de mettre en place entre autre la Haute Cour de Justice de la République au Togo.

En effet, lors de cette manifestation, des forces de l'ordre ont eu à user des grenades lacrymogènes pour disperser les foules en réponse selon eux à des actes de provocation, de violence et de vandalisme posés par certains manifestants, actes que démentent formellement les organisateurs de la marche.

Le comble de cette répression a été le jet de grenades à l'intérieur de l'église catholique Saint Augustin d'Amoutivé, en dépit du sacrosaint principe de l'inviolabilité des lieux de culte, ainsi que dans

la cour de l'école primaire de cette paroisse, école où les écoliers étaient en pleine composition.

Loin de toute polémique sur les responsabilités des uns et des autres, c'est la contradiction entre les déclarations du ministre de la sécurité et la démarche des forces de l'ordre qui nous interpelle.

En effet, suite à cet incident, le ministre de la sécurité après avoir déploré la maladresse du geste, déclara sur les ondes ne pas avoir donné l'ordre aux forces de l'ordre de réprimer la manifestation.

En outre, suite au conseil des mi-

nistres du 21 juin 2012, le porte parole du gouvernement déclara sur le site d'information en ligne « republicoftogo » que « Le gouvernement ne peut en aucun cas donner des instructions aux forces de l'ordre d'intervenir dans un lieu de culte et ne saurait causer des violences dans la paroisse d'Amoutivé ».

Il convient donc de constater que les éléments des forces de l'ordre mis en cause ont commis cette forfaiture de leur propre chef. D'où notre interrogation suivante : « Qui dirige ces forces de l'ordre qui peuvent agir sans les ordres de leur hiérarchie ? » Ceci nous semble suffisamment grave ; c'est une source supplémentaire d'impunité et pire encore de danger réel, d'autant

puisque l'on est en présence d'armes. Qu'en est-il de la sûreté de l'Etat et de ses citoyens ?

Si les excuses du gouvernement sont à apprécier, tout se passe néanmoins dans notre pays comme si nous étions condamnés à subir un cycle immuable qui consiste de la part des gouvernants à poser des actes répréhensibles et parfois anticonstitutionnels, à diluer les responsabilités, à présenter des excuses et la vie continue. Cette situation fait le lit des injustices et encourage les forfaitures, les crimes, qu'ils soient économiques ou autres.

Que ce soit dans la constitution togolaise de 1992 ou celle toilettée de 2002, la création de la Haute cour de justice de la République y est inscrite.

En voici le texte :

« Article 126 : La Haute Cour de Justice est composée du président et des présidents de chambres de la Cour Suprême et de quatre députés élus par l'Assemblée Nationale. La Haute Cour de Justice élit en son sein son président.

Une loi organique fixe les règles de son fonctionnement ainsi que la procédure suivie devant elle.

Article 127 : La Haute Cour de Justice est la seule juridiction compétente pour connaître des infractions commises par le Président de la République.

La responsabilité politique du Pré-

sident de la république n'est engagée qu'en cas de haute trahison.

La Haute Cour de Justice est compétente pour juger les membres du Gouvernement et leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat.

Article 128 : La Haute Cour de Justice connaît des crimes et délits commis par les membres de la Cour Suprême.

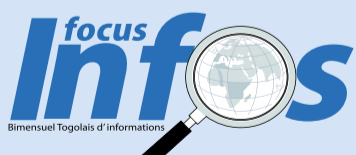
Article 129 : La Haute Cour de Justice est liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent des lois pénales en vigueur au moment où les faits ont été commis.

La décision de poursuivre ainsi que la mise en accusation du Président de la république et des membres du Gouvernement est votée à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des membres de chacune des deux assemblées composant le Parlement, selon la procédure prévue par une loi organique.

En cas de condamnation, ils sont déchus de leurs charges. »

Nous devons faire de notre beau pays ce que nous voulons qu'il soit, un havre de paix, de progrès et de bien-être économique, social et sanitaire ; un exemple de démocratie où l'impunité est bannie à jamais.

« Il n'y a pas de bon vent pour celui qui ne sait où il va » dit un adage.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

Eric TCHALIM

• **Collaboration**

Ozias ALLELUJA

Martial B

Euphrasie YEME

• **Distribution**

Komlanvi Delali AGBOH

• **Maison du journalisme**

Casier N°49

• **Imprimerie**

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• **Conception**

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766

Lomé Togo

• **Tirage**

2500 exemplaires

Kokou Didier AGBEMADON, Coordonnateur national de l'ITIE-Togo

✉ Lola AKOMATSRI

« L'ITIE permet de suivre les flux des revenus du secteur extractif et la traçabilité des recettes de l'Etat »

Le 12 avril dernier, la coordination nationale de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a rendu public son premier rapport sur la collecte et la réconciliation des paiements effectués par les industries extractives à l'Etat et les recettes perçues par l'Etat des dites industries pour l'année 2010. FOCUS INFOS a rencontré Kokou Didier AGBEMADON, Coordonnateur national de l'ITIE-Togo qui revient sur les points saillants de ce rapport de même que la portée et l'intérêt qu'il représente pour l'économie nationale.

Focus Infos : Qu'est-ce que l'ITIE ?

Didier AGBEMADON : L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est une réforme globale pour promouvoir les bonnes pratiques de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif entendu secteurs pétrolier, gazier et minier. Aujourd'hui, l'ITIE est devenue une norme internationale régie par des principes et critères qui ont généré des règles qui évoluent suivant 21 exigences.

L'ITIE consiste également à informer le public des flux des revenus du secteur extractif dans les recettes de l'Etat. Chaque année, d'abord les industries minières, pétrolières et gazières déclarent les paiements qu'elles ont effectués à l'Etat puis les régies financières de l'Etat déclarent les recettes qu'elles ont perçues de ces industries. Ensuite, un conciliateur indépendant est recruté sur appel d'offre international pour réconcilier les déclarations des différentes entités déclarantes et reconstituer la traçabilité des flux des recettes de l'Etat. S'il y a des anomalies, le conciliateur en donne les raisons et formule des recommandations à l'endroit du gouvernement pour l'amélioration de la gouvernance dans les industries extractives et surtout dans les régies financières de l'Etat. Les résultats des travaux du Conciliateur sont contenus dans le rapport ITIE.

F.I : Qu'apporte au Togo son adhésion à l'ITIE ?

D.A : L'ITIE est née en 2002 du constat selon lequel les recettes issues des productions pétrolière, gazière et minière s'associent dans plusieurs pays à la pauvreté, aux conflits et à la corruption. Ce qui tient souvent d'un manque de transparence et du non respect de l'obligation de rendre des comptes aussi bien sur les paiements que les entreprises versent au gouvernement que sur les recettes que le gouvernement perçoit de ces entreprises. L'Initiative vise donc à palier cette lacune en améliorant la transparence et la responsabilité dans les pays riches en ressources naturelles. La mise en œuvre de l'ITIE au Togo peut apporter de nombreux et multiples avantages. En termes d'avantages directs liés aux principes mêmes de l'ITIE, on retient que la publication et la dissémination des rapports ITIE rassure les partenaires techniques et financiers et les investisseurs de la volonté du gouverne-

ment à rendre compte de ses revenus au public d'une façon transparente. Cela améliore l'image du pays et augmente la crédibilité des entreprises aussi bien sur le plan national qu'international. En associant toutes les parties prenantes aux bonnes pratiques de la gouvernance, les diverses formes de corruption et autres anomalies qui gangrènent l'économie nationale sont dévoilées. L'information désormais disponible sur les flux des revenus du secteur peut faire objet de débats au sein des organes de mise en œuvre (Comité de pilotage) et dans les communautés des localités minières et instaurer le dialogue entre les populations et toutes les parties prenantes donnant lieu à la confiance mutuelle. Ceci étant, la confiance sera restaurée pour donner lieu à un dialogue apaisé autour de la gouvernance du secteur extractif.

En termes d'avantages indirects, le processus de l'ITIE permet d'assainir le système d'information des flux des revenus du secteur extractif et de vérifier la traçabilité des flux des recettes de l'Etat. Le mécanisme favorise l'augmentation des revenus aussi bien des entreprises que de l'Etat.

F.I : L'ITIE a publié son premier rapport en avril. Pourriez-vous nous en retracer les grandes lignes ?

D.A : Le rapport ITIE-Togo 2010 a concerné vingt-deux (22) entreprises et huit (8) agences perceptrices ou régies financières de l'Etat et quarante-trois (43) flux de revenus. Les travaux ont révélé les forces et les faiblesses de la gouvernance du secteur extractif.

Parlant des forces de la gouvernance du secteur extractif, toutes les agences gouvernementales, à savoir : Direction Générale des Mines et de la Géologie, Direction Générale des Hydrocarbures, Direction de l'Environnement, Caisse nationale de sécurité sociale, Délégations spéciales des préfectures et des communes, ont participé à l'exercice de réconciliation.

Le rapport a renseigné sur la contribution des recettes des industries extractives dans le budget de l'Etat (Rapport ITIE / Revenus de l'Etat = 10%) ainsi que sur la proportion de ces recettes par rapport au Produit national brut (Rapport ITIE / PNB = 1%).

Dans l'ensemble, les déclarations des industries extractives et des agences perceptrices de l'Etat nous permettent de connaître la contri-



Kokou Didier AGBEMADON

bution globale du secteur dans le budget de l'Etat, contribution évaluée à 31.468.967.909 Francs CFA, et d'avoir une idée détaillée sur les recettes par ressources minières comme suit :

- exploitation minière 11.578.766.323 FCFA,
- exploration minière 17.811.999 FCFA,
- exploration pétrolière 6.496.300.800 FCFA,
- exploitation des roches 1.118.812.344 FCFA
- exploitation de la nappe souterraine 12.257.276.443 FCFA.

Parlant des faiblesses, nous constatons que sur les vingt-deux (22) entreprises retenues pour l'exercice de réconciliation, dix-sept (17) ont effectivement déclaré les paiements effectués à l'Etat et sept (7) seulement ont fourni des déclarations certifiées. Du côté des agences gouvernementales, seule la CNSS a fourni une déclaration certifiée sur les huit (8) entités. De plus, le Conciliateur indépendant recruté pour élaborer le rapport a constaté des insuffisances au niveau du suivi des données par les administrations publiques.

En raison d'un problème au sein de son système d'information, la Direction Générale des Douanes n'a pas reporté les recettes encaissées durant la période allant du 29 octobre au 24 décembre 2010. Au niveau de la Direction Générale des Impôts, les détails des taxes et impôts enregistrés manuellement ne peuvent pas être extraits du système d'information. Ces insuffisances et ces manquements ont pénalisé le rapport au regard de certaines exigences des règles de

l'ITIE.

Enfin, le rapport a dégagé un écart de 1.705.251.288 FCFA représentant 5,7% du total des recettes déclarées par le gouvernement (29.763.716.621 FCFA) pour l'année 2010.

F.I : Ce rapport a mis en exergue d'importants manquants dans les comptabilités de plusieurs sociétés soumises à l'enquête de l'ITIE. Peut-

on les qualifier de malversations ; sinon comment l'expliquer ?

D.A : L'exercice de réconciliation permet, dans la transparence avec la collaboration des sociétés et des agences gouvernementales, la vérification de la traçabilité des recettes de l'Etat. A priori, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les anomalies constatées. A mon avis, un audit sur le système d'information des agences gouvernementales pourrait éclairer sur la nature de ces anomalies. Dans l'ensemble, pour avoir une connaissance parfaite du mécanisme de gouvernance du secteur extractif, le gouvernement doit commanditer un audit technique et financier pour comprendre le rôle et les attributions de toutes les structures qui interviennent dans la gestion du secteur ainsi que le niveau d'application des textes qui régissent le secteur.

F.I : Le rapport a également relevé des incohérences entre les flux de paiement déclarés par les sociétés et les recettes déclarées par le Trésor public, la Direction Générale des Impôts ou encore la Direction Générale des Douanes. N'est-ce pas là un scandale financier ?

D.A : Les différences entre les flux de paiements déclarés par les sociétés et les recettes déclarées par les agences gouvernementales sont les écarts qui n'ont pas pu être ajustés au cours des travaux du conciliateur.

Il y a d'abord, les déclarations des entreprises qui sont supérieures à celles des agences gouvernementales. A priori c'est une anomalie puisque le traitement des données est effectué sur la base des pièces justificatives,

des déclarations de recettes ou des quittances délivrées par les agences gouvernementales. Par contre, l'inverse, lorsque les déclarations des entreprises sont inférieures à celles du gouvernement, cela peut ne pas constituer une anomalie, mais dénote d'une mauvaise tenue et un manque de suivi de la comptabilité des sociétés. C'est vrai, les agences gouvernementales ont déclaré les recettes effectivement encaissées au cours de l'année 2010. Cependant, pour un paiement de 2009 dont la perception est enregistrée en 2010, ce sont les déclarations de recettes qui font foi au moment de l'ajustement.

F.I : Sur la base de ce rapport, quelles conclusions tirez-vous sur la gestion des industries extractives au Togo ?

D.A : Au regard des anomalies constatées, les entreprises et les agences gouvernementales doivent soutenir l'engagement du gouvernement à promouvoir la transparence et les bonnes pratiques dans la gouvernance du secteur extractif. Les paiements destinés à l'Etat ne doivent pas transiter par des comptes qui ne sont pas une régie financière de l'Etat. Par ailleurs, les sociétés et les agences gouvernementales doivent tenir une comptabilité saine et certifier leurs comptes conformément aux normes comptables internationales. A la fin de chaque exercice, il serait souhaitable que toutes les agences perceptrices de l'Etat présentent leur bilan au public.

F.I : Quelle utilisation sera faite des résultats de ce rapport pour qu'il ne passe pas par pertes et profits ?

D.A : Selon les principes de l'ITIE, les agences gouvernementales et les industries extractives devraient apporter des correctifs aux anomalies constatées afin d'augmenter la crédibilité du rapport ITIE-TOGO 2010 au moment de l'évaluation du processus. Le gouvernement a déjà pris un arrêté sur la tenue de comptabilité selon les normes internationales et la certification des déclarations des entreprises et des collectivités locales. Dans l'ensemble, les résultats du rapport ITIE-Togo 2010 doivent édifier les agences gouvernementales et les industries extractives à trouver des mécanismes de gestion qui corrigent les lacunes constatées au sein des différentes entités et favorisent la crédibilité de la gouvernance.

Téléphonie mobile en milieu rural :

✎ Ozias ALLELUIA

Vogan plus que jamais connecté au reste du monde

A l'instar des grandes agglomérations, le monde rural est aussi un grand consommateur du téléphone portable. Une enquête menée dans la ville de Vogan et dans les fermes environnantes a révélé que $\frac{3}{4}$ de la population de ce milieu en sont utilisateurs. Les populations sont presque toutes unanimes quant à l'utilité du téléphone portable dans leur vécu quotidien. Le portable est devenu un instrument incontournable dont ces populations ne peuvent se passer malgré leurs conditions financières et de vie peu favorable.

d'être alimenté en unité de communication pour être vraiment utile à son utilisateur. Le peu de revenu dont disposent les villageois handicapés de beaucoup leurs habitudes de communication.

Ce constat a été confirmé par les petits établissements de distribution des produits Togocel et Moov à Vogan. « Honnêtement, les produits Moov s'écoulent très rapidement ici. Près de 70% de la population vient se procurer des kits et des cartes de recharge Moov chez nous, contre 30% pour les produits de Togocel », souligne Mme Toudi Delphine, responsable des Ets IZOD à Vogan, qui poursuit : « Je pense que l'explication est d'ordre économique. Ils se disent que le réseau Moov est plus économique que celui de Togocel. Mais en réalité, je crois personnellement que c'est le coût de la communication qui est cher au Togo ».

Les paysans peinent souvent à s'acheter des unités

A Vogan, bon nombre d'utilisateurs, surtout les paysans ont des difficultés à acheter des crédits de communication. Si certains ont pris sur eux d'acheter à crédit les unités, d'autres par contre préfèrent se promener avec leur portable vide (sans crédit de communication). « Avoir des unités dans nos portables, c'est la seule difficulté que nous avons ici. D'abord les points de vente sont rares. Ensuite nos bourses ne nous permettent pas d'avoir des crédits en permanence dans le portable. Nous sommes dans un milieu où les difficultés financières se font sentir tous les jours », déclare Afangnigbé Kodjo, un mécanicien. Cela expliquerait pourquoi l'opérateur Moov est préféré dans toute la zone. « Moov accorde plus de sursis avant de désactiver un compte qui n'est pas rechargé. Le client n'est pas coupé lorsqu'il n'achète pas régulièrement de crédit, je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles la plupart des portables qui viennent chez moi ici sont sur le réseau Moov », explique Aglikpé Koffi. « Moov ne coupe pas très vite comme d'autres réseaux. Donc on peut ne pas avoir de crédit pendant longtemps, mais on ne s'inquiète pas sur ce plan », renchérit Kodjogan à Légbanou.

Et pour ceux qui ont les moyens de s'en acheter, c'est un véritable parcours de combattant pour trouver un point de distribution. Les rares personnes qui en vendent dans les fermes d'Afowui, Légbanou et Massékopé, à l'instar des Ets IZOD, se retrouvent souvent en rupture de stocks. Il faut donc faire des pieds et des mains pour s'en procurer en allant par exemple dans les fermes voisines.

Les populations expriment plus que jamais leur volonté de se connecter au monde reste donc à améliorer leurs conditions d'appels et d'utilisation du téléphone portable. Une opportunité à saisir par les opérateurs mobiles.



Le téléphone cellulaire est accessible à tous à Vogan

Que ce soit pour appeler ou avoir des nouvelles des proches à Lomé ou à l'extérieur du pays, que ce soit dans les activités quotidiennes génératrices de revenus, les populations de Vogan ont fait entrer l'utilisation de téléphone portable dans leurs habitudes. La plupart de ces téléphones portables utilisés par ces paysans sont de seconde main. Sauf ceux qui ont la chance de bénéficier de la gentillesse de leurs enfants qui vivent à Lomé. « C'est mon fils qui m'a offert ce téléphone. Il réside à Lomé mais a un champ d'environ un hectare ici à Afowui. Il m'appelle au moins deux fois par semaine pour voir comment je vais et se renseigner de l'évolution des travaux dans son champ. J'arrive également à appeler d'autres personnes, surtout des amis quand je ne peux pas me déplacer vers eux », déclare Akouwa, cultivatrice, la quarantaine environ. Si Akouwa utilise le téléphone portable aujourd'hui grâce à son fils qui le lui a acheté, Da Vodou et son mari, en revanche, se le sont procurés par leur propre effort. « A un moment donné, mon mari et moi avons senti la nécessité de l'avoir (ndlr : un cellulaire) pour être en contact avec les gens. Il est vrai que dans notre village, il suffit de faire

quelques pas pour visiter son voisin. Mais nos enfants sont scolarisés dans la ville de Vogan et d'autres à Lomé. Nous sommes donc obligés d'avoir de leurs nouvelles. Nous devons être à l'écoute de leurs besoins chaque jour », indique Da Vodou.

Il faut ajouter à ces derniers, les jeunes filles « sous tutelle financière » de leurs partenaires et les jeunes hommes conducteurs de taxi moto. « C'est le troisième téléphone portable que j'utilise depuis 2005. A chaque fois, je me le suis procuré moi-même ; celui que j'utilise maintenant, je l'ai acheté par le biais d'un ami qui est à Lomé », déclare AMOUZOU Komi, conducteur de taxi moto à Vogan, qui nous a montré un SAMSUNG neuf.

Les cellulaires souvent à plat par faute d'électricité

La première et principale difficulté dans ces zones reste l'électricité. Un paysan peut passer plusieurs jours sans pouvoir recharger son téléphone portable déchargé. Mais aujourd'hui, l'on dispose d'un dispositif électrique grâce aux panneaux solaires installés dans ces fermes par certains particuliers.

Un centre d'affaires en somme. Presque tout le village vient y charger ses téléphones portables. « La durée minimum de la charge peut être d'une heure. J'arrive à charger 20 à 30 portables par jour. Un portable chargé revient à 100 Fcfa au propriétaire. Tout le village afflue ici. Cependant, certains préfèrent encore le faire lorsqu'ils sont à Vogan, puisque là, il y a de l'électricité », confie Aglikpé Koffi, responsable dans un centre de recharge de portables à Massékopé. « C'est surtout ceux qui n'ont pas leur batterie en bon état qui dépensent davantage. Ils sont obligés de les recharger presque tous les jours », poursuit-il. Toutefois, certains se plaignent du coût de la charge qu'ils jugent élevé. Ce qui les amène à rester inaccessibles pendant des jours lorsque leur téléphone est déchargé. D'autre part, un portable chargé à besoin



Un dispositif solaire pour recharger les portables

Téléphonie portable :

Ozias ALLELUIA

Un outil qui booste l'activité des paysans

Que ce soit à Afowui ou à Légbanou, des fermes situées respectivement à 5 et à 7 km de Vogan, environ un (01) paysan sur trois (03) possède un téléphone portable. Là, on fait des affaires par téléphone comme en ville. Les paysans utilisent le téléphone portable pour organiser leurs activités, surtout dans la vente de leurs produits agricoles.

Visiblement, les paysans aussi savent faire de bonnes affaires avec le téléphone portable. Dans les villages notamment à Vogan, c'est grâce à cet outil qu'ils arrivent à s'informer sur les variations des prix des produits agricoles sur les marchés. Ce qui leur permet d'écouler sans trop de perte leurs produits.

Le téléphone portable rapproche les populations dit-on souvent. Dans le cas des paysans, c'est surtout de leurs clients que le cellulaire les rapprochent beaucoup plus. En effet, dans beaucoup de villages, le téléphone portable a beaucoup facilité la vie des paysans. Grâce à cet outil, les producteurs se renseignent sur les prix des marchés depuis leur village avant d'acheminer les produits des récoltes vers le marché le plus offrant soit dans la ville de Vogan ou encore pour les plus grands producteurs dans la capitale Lomé. Même pour trouver aux meilleurs prix les intrants agricoles, le téléphone portable entre en jeu.

Contrairement au passé où ces paysans faisaient des kilomètres à la recherche des engrais pour fertiliser leur sol, revenant chez eux

parfois même bredouilles, ceux-ci arrivent aujourd'hui à s'éviter ces désagréments grâce au téléphone portable. « Nous arrivons à cibler les lieux où nous pouvons trouver facilement des engrais en les appelant au lieu de faire le tour », soutient Bossou, un cultivateur rencontré à Afowui.

De l'autre côté, Vignon Kossi se réjouit de voir sa production augmenter sur ses trois hectares grâce aux engrais qu'il trouve désormais facilement à cause des coups de fil qu'il donne pour les repérer. « Avant, je pouvais seulement recueillir environ treize (13) sacs de maïs à la fin des récoltes. Aujourd'hui, grâce à l'utilisation de ce portable à travers lequel j'ai des relations partout dans les autres villages et à Lomé, j'arrive à trouver de l'engrais, ce qui a fait augmenter mes productions. De treize (13) sacs de Maïs, je suis aujourd'hui à plus de 25. Je crois vraiment que cette technologie contribue aussi énormément au recul de la pauvreté, surtout dans nos milieux », a-t-il déclaré.

Le téléphone portable a même révolutionné les habitudes de récoltes dans les villages d'Afowui et Légbanou. Les maraîchers rencon-



Le téléphone portable révolutionne le monde paysan

trés affirment attendre les appels de leurs collègues habitant la ville de Vogan sur les jours de marchés ou encore l'arrivée des camions d'achat des revendeuses de la ville avant de procéder aux récoltes.

« Cela nous évite des méventes. Pour éviter que nos légumes comme adémè, gboma, les tomates, les oignons n'arrivent sur les marchés tout flétris ou en état de putréfaction donc invendables nous attendons que les commerçantes nous appellent pour dire quand elles ont besoin d'être approvisionnées ou quand elles viennent au village pour faire leur achat avant de déterrer les plants. Cela nous permet de conserver la fraîcheur de nos produits et tout le monde y trouve son compte », affirme Kodjé Abla.

Outre les femmes revendeuses

qui viennent s'approvisionner, le consommateur final y trouve aussi son compte et toujours grâce au téléphone portable.

« Je ne me suis toujours pas donné du mal pour trouver ce que je cherche chez ces producteurs. Dieu merci aujourd'hui ils ont des contacts à travers lesquels on peut les joindre avant d'arriver ici. Je les ai souvent appelés d'avance pour réserver des sacs de maïs directement avec les paysans au lieu d'aller sur le marché. C'est beaucoup plus pratique. Cela m'évite de retourner chez moi bredouille, en plus cela me coûte moins cher », confie Didier Afanvi, un client fidèle de Kodjé. D'autre part, maintenant qu'ils sont connectés au monde extérieur, les paysans sont plus informés des prix du marché et ne se

laissent plus berner par les citadins. Désormais ce sont de fins négociateurs qui ne veulent plus vendre leurs récoltes à vils prix.

« Avant, certains venaient ici nous flatter et emporter nos produits à vils prix.

Maintenant, nous sommes informés de tout avant de mettre les produits sur le marché », indique Kétoglo Kossivi, cultivateur à Légbanou. Selon lui, trois (03) tubercules de manioc, équivalant à un (01) kilo, se vendent à 250 FCFA chez eux.

Mais arrivé au marché, le prix de ces tubercules peut encore connaître une hausse. « Le revendeur peut les laisser à 500 FCFA à son client. Mais certains viennent chez nous et veulent que nous les leur laissions à 150 ou à 100 FCFA. On connaît tout ça », déplore-t-il avant d'ajouter : « A chaque saison de récolte, nous prenons soin d'appeler les gens pour nous renseigner sur les prix des produits sur le marché. C'est la plupart du temps en fonction de cela que nous livrons nos produits ».

En somme, le téléphone portable a révolutionné le monde des affaires, tous domaines confondus. Aujourd'hui, le paysan togolais en a fait un outil essentiel pour le développement de ses activités. Et visiblement, il en est fier.

Entretien avec le Professeur Mofou BELO Neurologue, Neurophysiologue

Euphrasie YEME

Le téléphone portable a un effet cancérrogène

Les téléphones portables ou mobiles font désormais partie intégrante des télécommunications modernes et l'usage en est généralisé. Au Togo, près de la moitié de la population possède au moins un téléphone portable. Pourtant les champs électromagnétiques produits par les téléphones portables ne sont pas sans danger pour les utilisateurs. Les rapports de l'OMS et de nombreux scientifiques sont formels, une longue exposition aux ondes magnétiques peut être cancérrogène.

En mai 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'OMS a classé les champs électromagnétiques de radiofréquence émis par les téléphones portables comme « cancérrogène possible pour l'homme ». Une classification basée sur un risque accru de gliome, un type de tumeur maligne du cerveau. L'autre danger qui plane sur l'utilisateur du téléphone portable est la distractibilité ou manque de concentration qui peut se traduire par des accidents.

Les effets sur le cerveau et le cœur Quand le cerveau fonctionne, il consomme de l'oxygène et du

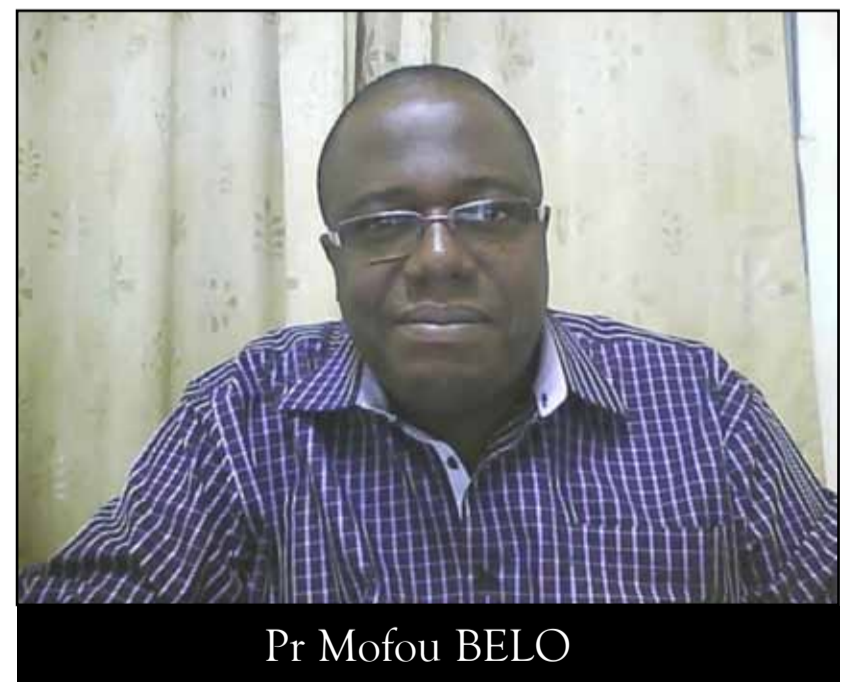
sucré : alors lorsqu'on reste longtemps au téléphone cela constitue une fatigabilité, un surmenage physique des cellules du cerveau. Le cerveau est comme un disque dur, quand on le sollicite à une hyperactivité au niveau cérébral, cela entraîne sa fatigue, voire un vieillissement cérébral et même la démence à la longue. Le téléphone portable constitue ainsi donc une pollution magnétique.

D'autre part, la peau reste la courroie d'interaction entre l'énergie des radiofréquences et le corps humain. Les ondes magnétiques absorbées par la peau débouchent sur un échauffement des tissus

superficiels. Ce qui se traduit par une augmentation négligeable de la température dans le cerveau ou tout autre organe du corps.

Dans une étude de l'OMS publiée en 2000, il a été démontré que l'utilisation continue pendant 20 minutes fait augmenter la température des tissus en contact de 1° Celsius. C'est alors le cortex, la partie la plus sensible du cerveau se trouvant à proximité de l'oreille qui absorbe cette fluctuation thermique.

En outre, il ne faut pas que le cerveau soit perturbé au moment du repos, où il a d'autres activités



Pr Mofou BELO

nobles à faire. Lorsqu'on dort le cerveau consolide tout ce qu'il a enregistré dans la journée. Le portable vient perturber le cerveau par ces ondes. Il est impossible

d'avoir un sommeil réparateur si on se réveille la nuit pour vérifier si notre téléphone a sonné, où est déchargé. Cela nous donne des maux de têtes au réveil, des troubles de

concentration, et même de l'agressivité.

Par rapport au cœur, il n'y a pas encore de preuves mais le danger c'est qu'en le mettant près du cœur dans la poche de devant de sa chemise par exemple, vous allez perturber l'activité électrique normale du cœur, et donc des troubles du rythme cardiaque qui vont entraîner des maladies neurologiques graves, puisque le cœur est la pile du cerveau. Il est aussi possible que l'organe sexuel présente des troubles de fonctionnement dus aux ondes émises par le téléphone portable. Mais comme on le dit, il vaut mieux être prudent dans la mesure du possible en évitant de rapprocher son téléphone cellulaire de ses organes vitaux.

LES KITS MAINS-LIBRES

Il est clair que lorsqu'on utilise les kits mains-libres, on éloigne le cerveau des rayonnements des ondes. Mais à quelle distance doit se situer le téléphone? Difficile à répondre. Par rapport à des concepts d'exposition et d'exploitation de petites antennes à proximité de la tête, le concept d'antennes planaires à une certaine distance de la tête produit une distribution beaucoup plus homogène dans le lobe

temporal et pariétal du cerveau. Seules les études, des dernières années 2000-2010, associant l'utilisation du téléphone mobile pendant la conduite, aux accidents de la route et l'impact des interférences électromagnétiques sur la santé humaine ont montré des résultats cohérents.

L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE PAR LES ENFANTS

Il y a un danger physique pour les enfants comme le risque d'accidents, à domicile et dans la rue surtout quand ils font des jeux sur le portable. Autre conséquence, la baisse du rendement scolaire due à la concentration excessive sur le téléphone portable.

En ce qui concerne l'âge d'utilisation, il n'y a pas d'âge standard ; déjà au-delà de 12 ans, on peut leur permettre d'utiliser le portable. Il y a actuellement peu de données sur l'utilisation du téléphone cellulaire et ses effets sur la santé. Des études particulières devraient être créées pour enquêter sur les effets à long terme de l'utilisation du téléphone mobile sur le cancer du cerveau ainsi que pour étudier les effets possibles sur la santé des enfants.

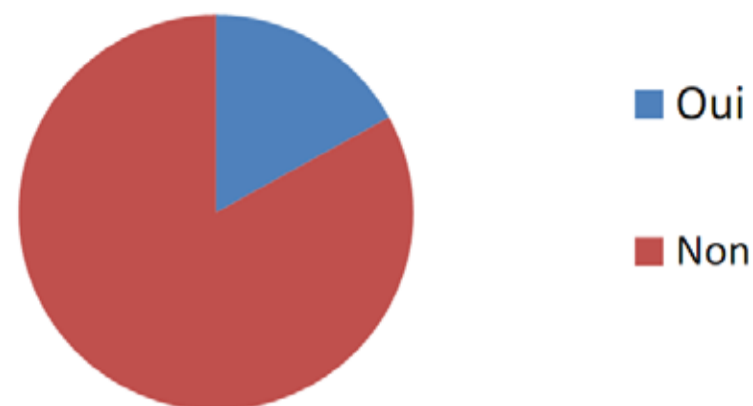
LES RISQUES PEUVENT ETRE REDUITS

Etant donné que les études n'ont pas encore totalement prouvé les méfaits sur la santé, il faut éviter les risques. Il existe des appareils qui permettent de limiter les effets néfastes des ondes magnétiques sur la santé. L'environnement dans lequel on se situe, les immeubles, les grandes constructions aussi limitent la propagation des ondes électromagnétiques. Mais toujours est-il que ces constructions empêchent la stabilité du réseau de connectivité dont nous avons besoin pour communiquer.

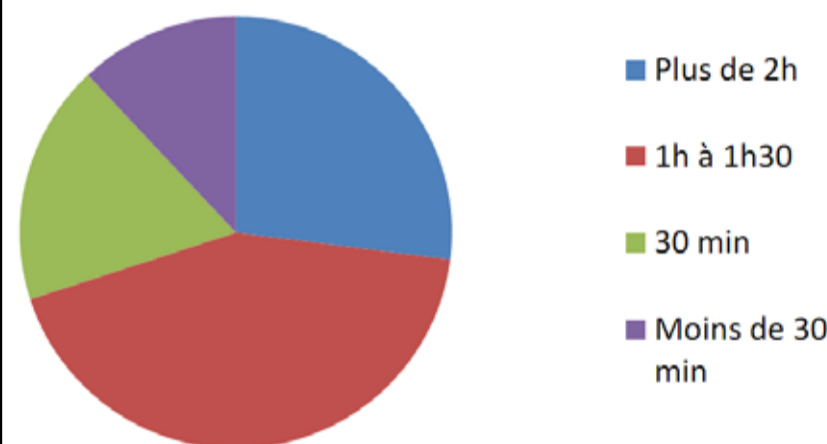
En ce qui concerne les protections sous forme de petits autocollants à mettre sur le portable, l'efficacité est incertaine. Sinon ils seraient livrés comme accessoires à l'achat du téléphone portable.

Certes, il paraît impossible de bloquer les ondes, mais pour réduire les risques futurs sur la santé, il faudra éviter dans la mesure du possible d'être trop proche de son téléphone portable 24h/24 ; essayer de se déconnecter du téléphone de temps en temps et surtout la nuit si possible l'éloigner de soi.

Utilisation de Kits Mains libres par les Togolais



Durée de communication cumulée par jour



NB: Ce sondage a été réalisé par le journal FOCUS INFOS sur un échantillon de 250 personnes représentant toutes les couches sociales.

Vertu du citoyen

TISSIMI

Le devoir des dirigeants d'éduquer la population

Diriger, comporte un devoir à l'égard de ceux qui sont dirigés. On peut souvent le remarquer dans chaque situation de la vie, lorsqu'on se retrouve en présence d'un groupe de personnes et que l'une d'entre elles devra prendre la position de chef. Il lui incombe de donner l'exemple, de servir de modèle, de démontrer, en disant et en faisant. Ses actes doivent être en adéquation parfaite avec ce qu'il dit. Ceci est principalement valable pour ceux qui dirigent notre pays et les chefs de partis politiques.

Nous avons constaté dans notre pays depuis les années 90, que la violence est devenue un moyen d'expression utilisé par les dirigeants, les chefs de partis politiques, les citoyens, les journalistes, les policiers. Elle est utilisée en politique, dans la rue, dans les relations personnelles. Notre peuple qui

est connu comme pacifique est devenu au fil des ans, un peuple violent.

Cette violence n'épargne même pas l'Eglise. Elle n'est plus un refuge pour ceux qui fuient. Et quand elle la subit, ceux qui l'incarnent ne font pas dans la dentelle ; leur déclaration pour crier leur indignation est virulente, violente.

Mahatma GHANDI est mort d'une balle assassine. Mais, même atteint, il n'a pas maudit son assassin. Il a plutôt crié « Ram, Ram, Ram ! » c'est-à-dire « Dieu, Dieu, Dieu ! » Il est demeuré pacifiste jusqu'au bout.

Nous devons apprendre à maîtriser notre verbe, nos actes et faire en sorte qu'ils soient empreints en toutes circonstances, de paix.

Un homme célèbre de notre pays a déclaré que même le verbe tue. Cela veut dire que la violence commence d'abord

par le verbe. Dans son expression, l'homme doit extrêmement faire attention à ce que ce qui sort de sa bouche ne soit pas une épine qui perce le cœur de son prochain.

Ce qui nous préoccupe par-dessus tout, c'est la propension de nos dirigeants à une telle virulence dans le verbe et dans leurs actes. Au point où il est difficile de les écouter ou de prêter attention à ce qu'ils font. La violence de leur verbe et de leurs actes nous détournent souvent de ce qu'ils disent ou font, même quand ils disent ou font des choses intéressantes.

Leurs propos sont injurieux, manquent de courtoisie, de respect à l'égard des autres. Le peuple leur emboîte le pas. Il insulte, se bagarre avec ceux qui ont une opinion divergente, leur manque de respect.

La conséquence en est que,

dans notre pays, personne ne respecte plus aucune règle morale ou légale ou encore religieuse. On ne respecte plus l'aîné, ni l'autorité. Les uns et les autres sont devenus les paillasons sur lesquels chacun s'essuie les pieds.

Et pourtant la charte des partis politiques impose aux acteurs politiques l'obligation d'éduquer leurs partisans, de les sensibiliser et de les aider à avoir un comportement républicain et citoyen.

Les lois de la république togolaise punissent la violence qu'elle soit morale ou physique, exercée sur les autres citoyens ou contre les biens. Elles punissent également les injures publiques.

Notre pays est à un tournant où nous devons prendre garde pour ne pas retomber dans les travers du passé.

Ceux qui exercent le pouvoir ont une obligation encore plus grande pour ne pas jeter de

l'huile sur le feu. Ils doivent montrer une plus grande responsabilité et savoir utiliser le verbe.

Nous devons développer la tolérance, la patience et l'écoute qui sont des vertus cardinales pour une cohabitation pacifique dans un groupe ou dans une société. Nous devons faire preuve d'altruisme et faire abstraction de nos egos. Nous ne devons rechercher le pouvoir que pour l'exercer dans l'intérêt du peuple. Nous devons nous rappeler constamment que le roi est l'esclave du peuple et non le contraire. Le peuple doit comprendre que le roi mérite son respect en toutes circonstances. Aucune faute d'une autorité ne doit justifier de jeter sur lui l'opprobre ou l'anathème.

Nous sommes une société africaine et nous devons nous souvenir que nos grands pères ont toujours trouvé des solutions sous le grand arbre à palabre.

Scandaleuse insalubrité au cimetière de Bè-Kpota :

✪ Lola AKOMATSRI

Les tombes envahies par des ordures ménagères

Outre l'engorgement qui caractérise le cimetière de Bè-Kpota, le repos des morts est troublé par des ordures ménagères qui sont tous les jours rejetées dans ce lieu. Un détour dans la dernière demeure de nos parents fait constater un envahissement littéral des tombes par des ordures chargées d'immondices.

Une situation qui perdure dans un paradoxe car juste à côté du cimetière, a été pourtant construit un site de dépôt d'ordures qui reste vide et inutilisé pour des raisons inavouées par la Mairie de Lomé.

Le cimetière de Bè-Kpota parfois appelé cimetière d'Adakpamé semble être devenu l'épicentre de rejet des ordures ménagères provenant des quartiers environnants de Bè, Kangnikopé, Nyékonakpoé, Hanoukopé, Lom-Nava et autres. Chaque jour, des charrettes et tracteurs de pré-collecte d'ordures ménagères font plusieurs navettes entre les dépotoirs intermédiaires de ces quartiers pour y aboutir. Résultat, toute la partie sud du cimetière est transformée en un géant dépotoir à ciel ouvert. Une situation d'insalubrité qui vient aggraver l'état de délabrement dans lequel végète le lieu.

Pourtant, il ne s'agit pas d'un endroit abandonné. Le cimetière de Bè-Kpota est en activité. Chaque weekend, on y assiste à des dizaines de processions funéraires. Et les personnes qui s'y rendent, soit pour enterrer leur mort ou pour se recueillir sur la tombe de leur parent, en ressortent choquées par l'insalubrité et l'odeur de putréfaction des détritiques qui y règnent. « Je suis venu enterrer mon père, mais je suis scandalisé par la saleté des lieux. Pouvez-vous imaginer que nous avons dû enjamber des monticules d'ordures tout au long de notre trajet dans le cimetière. Comment est-ce que l'on peut laisser les choses se dégrader autant ? C'est intolérable que ce lieu sacré serve de dépotoirs » fulmine M. Attisso tout en se

bouchant le nez. « La situation s'est empirée depuis la dernière fois que je suis venu au cimetière l'année dernière pour la Toussaint. Les ordures avancent de plus en plus. Si rien n'est fait, toutes les tombes vont disparaître sous les tas d'ordures » affirme Kossi, un ami d'Attisso.

Une source proche des gardiens du cimetière confie que le mécontentement et la colère des familles des défunts va crescendo. Selon ces informations, les populations menacent de retirer les corps de leurs défunts et certains ont déjà mis leurs menaces à exécution. « Les tombes qui se situent à proximité du lieu de déversement des ordures sont en piteux état. Beaucoup sous le poids des ordures se cassent et s'enfoncent, dévoilant les cercueils à l'intérieur. Quand les familles voient cela, elles tempêtent et disent qu'elles préfèrent aller enterrer leurs parents au village. En milieu d'année dernière, plusieurs personnes sont venues ainsi déterrer leurs morts » affirme-t-elle.

En effet, l'envahissement des tombes par les ordures est principalement dû au fait que le cimetière de Bè-Kpota n'est pas clôturé pour pouvoir le délimiter du lieu de déversement.

Un site de dépôt des ordures inutilisé à l'origine du problème

Théoriquement, les ordures ne sont pas



Les tombes envahies par les ordures

censées être déversées dans le cimetière, vu qu'il a été construit à moins de 10 mètres derrière celui-ci, un site entièrement pavé et aménagé pour servir de dépôt des ordures ménagères. Un site qui a été construit depuis 2010 par la Mairie de Lomé dans le cadre du Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL) financé par l'Agence française de développement (AFD). Mais les portes de ce site restent hermétiquement fermées aux tracteurs et charrettes qui assurent la pré-collecte porte-à-porte, obligeant ces derniers à déverser leurs cuves juste derrière, à côté du site où se trouve justement le cimetière. Et pour cause, il a été constaté des défauts et incompatibilités entre le plan de construction et la réalité sur le terrain. « C'est nous-mêmes les entreprises de pré-collecte qui avons boycotté le site aménagé, car la Mairie ne nous a pas consultés avant de construire le lieu. Il a été construit des montoirs qui ne sont pas du tout adaptés aux engins que nous utilisons. Il est quasi impossible de déverser les ordures dans les bacs qui sont placés pour l'occasion car nos tracteurs glissent sur

les montoirs dont les pentes sont hautes et raides. Alors nous n'avons d'autres choix que de déverser les ordures dans le cimetière » affirme un conducteur de tracteurs rencontré sur le lieu qui a requis l'anonymat. Des ordures qui sont enlevées et acheminées vers la décharge finale d'Agoè par la société Grand Travaux de Construction (GRATRAC) qui exploite le site depuis Décembre 2010 pour la Mairie de Lomé. Malgré cela, les ordures persistent dans le cimetière et sont disséminées par le vent et les eaux de pluies. L'intérieur dudit site au lieu d'accueillir des ordures est plutôt utilisé pour garer les camions bennes de la société GRATRAC.

En attendant, les déchets continuent par élire domicile tout en menaçant d'exproprier les morts de leur dernière demeure.

L'incivisme des riverains

Le site de dépôt des ordures et les entreprises de pré-collecte ne sont pas les seuls à être indexés comme respon-

sables de l'insalubrité qui gangrène le cimetière de Bè-Kpota. Les riverains en sont également pour quelque chose. La plupart des ménages de la zone Bè Kpota, Adakpamé jettent leurs ordures directement dans le cimetière, ceci malgré les interdictions des gardiens. « Lorsque nous voyons les femmes venir avec leurs paniers d'ordures, nous leur opposons un refus catégorique mais puisque le cimetière n'est pas clôturé, elles nous contournent pour aller les jeter plus loin » déclare un des gardiens.

Des propos corroborés par Navi, une vendeuse de boisson locale juste en face du cimetière qui déclare en faire de même. « C'est vrai que tous les ménages environnants y compris moi-même, jetons les ordures dans le cimetière surtout la nuit car le jour, les gardiens refusent » confie-t-elle. « Le cimetière est plein d'ordures, nous n'arrivons pas à les enlever car les allées sont devenues très serrées du fait qu'il y a plus de tombes que le cimetière ne peut en contenir normalement. Aucun de nos engins ne peut circuler pour le faire. Nous tentons des ramassages manuels sans grand résultat car il y en a trop (ndlr : les ordures) » affirme Kodjo qui plaide pour un mécanisme de fonds d'entretien du cimetière.

En effet, la gestion du cimetière génère assez de fonds pour entretenir le cimetière. Pour acheter une tombe au cimetière de Bè-Kpota, il faut déboursier 64 000 FCFA en plus de 12 000 FCFA de quittance. Des fonds qui sont encaissés par la Société privée ANANDA qui a en charge la gestion du lieu depuis deux (02) ans.

Zone Franche: Une décision amputant la prime de transport fait grincer les dents

✪ Franck NONNKPO

Le 1er mai 2012, les employeurs et les syndicats de la Zone Franche signaient l'entrée en vigueur d'une nouvelle grille salariale conformément à celle issue de la nouvelle convention collective interprofessionnelle du Togo qui fixe le SMIG à 35.000FCFA. Près d'un mois après l'acte, on note quelques couacs dans l'application de la mesure.

Dans une de nos livraisons, relevant les forces et les faiblesses de la nouvelle grille salariale en Zone Franche, nous avons fait observer que la mise en œuvre de cette grille est loin d'être un pari gagné d'avance. Aujourd'hui, les faits semblent nous donner raison. En effet, à l'heure du versement des salaires du mois de mai, la sérénité et la bonne humeur n'étaient pas au rendez-vous dans certaines sociétés en Zone Franche.

A l'origine de cette situation, la décision des employeurs d'amputer la prime de transport de 5.000 FCFA ; une décision qui fait grincer les dents au sein de la masse ouvrière où se lisent déception et désillusion. « Je ne comprends pas qu'après nous avoir fait nourrir un certain espoir en signant

la nouvelle grille salariale, nos patrons veuillent aujourd'hui enlever 5.000F de nos salaires qui, quoiqu'on dise, restent maigres. C'est tout comme si ce qu'ils nous ont donné de la main droite, ils veulent le reprendre par la main gauche. », s'indigne un ouvrier.

Plus vindicatifs, d'autres travailleurs jugeant la décision injuste et inique avaient menacé de descendre dans la rue. Pour eux, il n'est pas question de perdre les 5.000F qui constituent un avantage concédé par le gouvernement aux travailleurs depuis 2011.

En effet, réuni en conseil des ministres le 03 juin 2011, le gouvernement a décidé que soit allouée aux agents de l'Etat et à ceux du secteur privé une prime spéciale de 5.000 FCFA. Cette décision, reprise par l'arrêté N°123

MEF/SG/DF, du ministre de l'Economie et des Finances, daté du 17 juin 2011, était une mesure prise pour atténuer les effets de l'augmentation des produits pétroliers, intervenue quelques jours plus tôt.

La mesure, cependant n'est pas pérenne. Elle couvrait la période du 1er juillet au 31 décembre 2011, selon l'arrêté ministériel. Mais en Zone Franche, elle est considérée à tort ou à raison comme un acquis et pour cause. Un peu avant la sortie de l'arrêté, la direction de la Société d'Administration de la Zone Franche (SAZOF), avait déjà dès le 07 juin 2011, adressé un courrier aux chefs d'entreprise leur demandant d'ajouter les 5.000F à la prime de transport pour le mois de juin 2011. « Je vous demande de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour que cette prime soit ajoutée à la prime de transport de vos travailleurs à la fin du mois de juin 2011. », a écrit le Directeur Général Adjoint de la SAZOF, M. Atsouvi Yao SIKPA, aux patrons.

Toutefois le courrier n'a pas mentionné de date limite pour le versement de la prime. Ainsi depuis fin juin 2011 tous les travailleurs de la Zone Franche jouissent de cet avantage dont la suppression fait aujourd'hui grincer les dents.

La décision, faut-il le préciser, n'émane pas directement des employeurs ; elle vient de la SAZOF, selon M. KAMAN Hessikoman, Président du collectif des syndicats de la Zone Franche. A en croire cette source, la SAZOF aurait envoyé aux employeurs, courant mai 2012, un courrier leur signifiant qu'ils ont la liberté de supprimer la prime. D'après M. KAMAN, par cet acte, la SAZOF entend soulager tant soit peu les patrons qui selon elle, ont dû consentir un énorme sacrifice en acceptant la nouvelle grille salariale telle qu'issue de la convention collective interprofessionnelle du Togo. Une version confirmée par le Directeur Général Adjoint M. SIKPA qui rappelle que

la mesure était transitoire et qu'après une augmentation de 12 à 42% des salaires en Zone Franche en fonction de la nouvelle grille, les employeurs ont exigé la suppression de la prime. « Nous avons rencontré les délégués du personnel pour leur présenter la situation. Evidemment, ils n'étaient pas d'accord mais nous leur avons expliqué que c'était une exigence des patrons. », a ajouté M. SIKPA.

Toutefois la suppression de la prime n'a pas touché certaines entreprises de la Zone Franche. Les patrons de ces entreprises ayant décidé de conserver cet avantage à leurs employés. Les travailleurs touchés par la mesure ont encore néanmoins une chance. Leur cas sera plaidé lors des discussions pour la convention collective interne de la Zone Franche. C'est ce que promet M. KAMAN. « Tous ces problèmes seront abordés au cours des discussions », assure le Président du collectif des syndicats de la Zone Franche.

moov'in
De nouveaux tarifs
pour encore plus de
fun entre amis !



Potins, chagrins, bons plans, ... on a toujours quelque chose à raconter à nos amis. Ça tombe bien car, grâce à Moov'in, on aurait tort de se priver ! Maintenant, tu peux appeler tes 5 numéros complices à 30 f/min et les autres numéros Moov'in à 75 f/min... même que de 23h à 6h, tu peux téléphoner à tes numéros complices et à tous tes potes Moov'in pour 40 f les 20 min ! Et ce n'est pas fini ! Avec Moov'in, envoie 11 sms pour 20 f chaque jour et surfe 30 min sur internet à 150 f chaque jour, par souscription en envoyant «free» au 3131.
Compose simplement *106*1# et pour 100 f tu pourras migrer vers Moov'in.
Avec Moov, partage encore plus avec tes amis.



30 min d'internet
à 150 f/jour

30 f/min vers 5 numéros
complices

20 min à 40 f de 23h00
à 06h00*

11 SMS à 20 f/jour

75 f/min vers Moov'in

> Composez *106*1#
(migration à 100 f)



www.moov.tg

Service Client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

*En intra profil et vers les numéros complices

Revue de portefeuille de projets conjoint BM-BAD :

✎ Lola AKOMATSRI

Une note de satisfécit pour les partenaires du Togo

Le gouvernement togolais en collaboration avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) a passé en revue du 14 au 15 Juin 2012, l'ensemble des projets et programmes financés par les deux institutions sur le plan national. Ce portefeuille conjoint dénote de la volonté des Partenaires financiers et techniques du Togo à travailler en synergie et à fédérer leurs efforts de développement.

Cette évaluation globale de projet est d'autant plus cruciale du moment où c'est la toute première fois qu'un tel exercice est mené depuis la reprise de la coopération en 2008 entre le Togo et ses bailleurs de fonds internationaux dont la Banque Mondiale et la BAD. L'ensemble de projets est évalué à près de 250 milliards de francs CFA et enregistre à ce jour un taux de décaissement global de 45%.

Deux portefeuilles qui selon les deux institutions partenaires du Togo, « se portent assez bien dans l'ensemble, et donnent des résultats assez satisfaisants qui sont en train d'avoir des impacts sur les populations bénéficiaires ».

Et pour mieux apprécier l'évolution des travaux et analyser les principales contraintes auxquelles sont confrontées les différentes équipes chargées de leur mise en œuvre sur le terrain, Hervé Assah, Représentant Résident de la Banque Mondiale au Togo et

Serge-Marie N'Guessan, Représentant Résident de la BAD et Kanfitine Tchédé Issa, directeur des Travaux publics ont effectué le 16 Juin dernier une visite de contrôle sur les chantiers des travaux de réhabilitation et de modernisation du tronçon rond point Port-Avépozo et celui de Aného-Sanvee Condji. Les chantiers sur cet axe s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de relance du secteur des transports routiers inter-états, l'augmentation des flux commerciaux et la réduction des barrières routières ceci pour la concrétisation de l'intégration régionale.

Les responsables de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement ont tout d'abord inspecté les travaux reliant la zone portuaire à la banlieue d'Avépozo. Pris en charge à hauteur de 98% par la BAD, ce projet est estimé à plus de 14 milliards de francs CFA, et prend



Les représentants de la BM et de la BAD sur un chantier

en compte des travaux de bitumage et l'élargissement du réseau routier existant au niveau du rond point Port. Le cahier de charge de la Société Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées (SNCPTPC) portent sur la construction de trois (03) ponts, de murs de soutènement, la construction de deux (02) chaussées unidirectionnelles sur une longueur de 10,3 Km de même que des travaux d'assainissement. Les travaux qui ont débuté depuis plus d'un an devront s'achever au plus tard début 2013.

« Nous sommes satisfaits de la qualité des travaux au vue de la haute technologie pour laquelle a opté l'entreprise chinoise notamment le béton précontraint utilisé dans la construction du pont dans la zone

portuaire. Cela va donc fluidifier la circulation surtout pour les gros camions transportant des marchandises du Port autonome de Lomé vers les pays voisins » a affirmé Serge Marie N'GUESSAN, représentant résident de la BAD au Togo.

Le deuxième volet de portefeuille de projets a concerné les travaux de facilitation du commerce et du transport sur le Corridor Abidjan-Lagos dont les composantes sont la construction d'un parking au niveau du péage de Vodougbe doté d'une capacité d'accueil d'environ 150 camions gros porteurs, d'un magasin décor pour la Douane togolaise, un second pont de 106 mètres à Adjido pour dédoubler la voie de circulation, la réhabilitation de la voie principale reliant la ville à Sanvee Condji à la frontière Togo-Bénin pour un montant total de plus de 15 milliards de FCFA financé par la Banque Mondiale. A l'issue de la visite, Hervé Assah, Représentant Résident de la Banque mondiale au Togo a exprimé

son satisfécit.

Par ailleurs, une dimension sociale et environnementale a été intégrée à ces projets notamment la réhabilitation d'écoles, de marchés et de sites culturels se situant dans les environs du projet ou qui sont affectés par les travaux.

C'est le cas de l'Ecole Primaire Publique d'Avépozo qui a bénéficié d'une aide financière de la Banque Africaine de Développement pour la construction d'un bâtiment de six (06) classes, d'un forage et d'un bloc de latrine. « C'est une aide qui est venue à point nommé. Avant les aménagements, les salles de classes étaient en claiers et les élèves étaient obligés de patauger dans l'eau en saison pluvieuse car le site de l'école est en zone marécageuse » a affirmé Dédé Amouzou, directrice de l'école.

314 Personnes qui ont été expropriés pour les besoins des travaux dans la ville d'Aného ont été indemnisées et 10 familles ont été relogées dans un complexe construit sur 2 800 m2 et financé par la Banque Mondiale.

Pour le bonheur de sa clientèle :

Moov-Togo casse les prix

✎ Franck NONNKPO

Depuis quelques jours, les prix chez l'opérateur de téléphonie mobile Moov-Togo, connaissent une baisse sensible. La bonne nouvelle est tombée dans la journée du 19 juin 2012 au cours d'une conférence de presse tenue à Lomé.

au désir de l'opérateur de rendre la communication plus accessible afin de permettre à ses abonnés de faire des économies.. « Nous avons pour ambition d'offrir au peuple togolais le meilleur de la télécommunication. », a déclaré M. OUATTARA.

A propos de Moov-Togo

Atlantique Télécom Togo (Moov-Togo), premier opérateur mobile certifié ISO 9001 version 2008 au Togo, est une filiale du groupe Etisalat présent dans 18 pays en Asie, au Moyen Orient et en Afrique, avec plus de 100 millions d'abonnés dans le monde.

Selon M. Djibril OUATTARA, Directeur Général de Moov-Togo, cette nouvelle donne répond d'une part au souci du gouvernement de voir les tarifs de communication baisser pour une amélioration du climat des affaires au Togo, et d'autre part



Le DG de Moov (au milieu) s'adressant à la presse

Proche et à l'écoute de sa population, Moov a souhaité outre le fait de lui apporter un service de qualité digne d'un réseau de dernière génération, une couverture totale du Pays et des produits et services adaptés à ses besoins ; rendre la

communication plus accessible à ses abonnés et à l'ensemble de la population.

A travers sa nouvelle tarification,

Moov souhaite faire faire à ses abonnés des économies en adaptant l'offre au profil de l'abonné. D'où l'importance de bien choisir son profil de communication suivant ses habitudes. Par exemple un abonné qui aime envoyer des

sms, qui aime communiquer la nuit, qui est un féru des réseaux sociaux (internet) activera le profil Moov'in destiné aux jeunes de moins de 25 ans. Un autre abonné qui aime communiquer intensément et qui souhaite avoir une tarification simple et préférentielle pour ses appels vers l'international, choisira de migrer vers le profil Moov Privilège.

La nouvelle offre tarifaire de Moov a donc été très bien étudiée, et qui sait choisir son profil fera de grosses économies.

Journée internationale de la veuve au Togo

✎ Franck NONNKPO

Le nouveau code des personnes et de la famille expliqué aux veuves

Le 23 juin est décrété Journée internationale de la veuve. Au Togo, cette Journée a été marquée par une conférence-débats organisée à Lomé par le Fonds d'Aides aux Veuves et Orphelins (FONDAVO).

« Réforme du code des personnes et de la famille : les nouvelles dispositions juridiques pour la protection de la veuve au Togo », tel est le thème retenu pour la rencontre.

Pour Dr. Charles BIRREGAH, Président fondateur de FONDAVO, la

journée du 23 juin offre l'opportunité de mieux connaître les veuves, « ces femmes meurtries, confinées dans l'ombre et le silence, qui pourtant demeurent nos parents proches et nos amies ». La confiscation par la belle famille des biens du mari défunt, le retrait des enfants

et l'expulsion de la femme du domicile conjugal, des rites de veuvage avilissants pour la femme ... sont autant de pratiques récurrentes auxquelles reste confrontée la femme au décès de son mari, a indiqué le Président de FONDAVO.

Cette situation faite à la veuve s'explique, selon la ministre de la promotion de la femme, par le fait qu'« elle ne bénéficie d'aucune aide dans une société qui confère au mari une place

essentielle pour sa sécurité ».

De l'exposé du thème par Mme Agnélé MENSAH-ATOEME' député à l'Assemblée nationale, on retient que le code des personnes et de la famille, datant de 1980, comporte des dispositions discriminatoires portant atteinte aux droits des enfants et des femmes ;aussi le nouveau code dont le vote est prévu dans quelques jours, vise-t-il à corriger ces discriminations notamment en matière de

succession, de sécurité du domicile, de divorce, de régime matrimonial...

La rencontre a été également marquée par la remise officielle d'un chèque de 1million de FCFA octroyé par la CEET aux Sœurs Notre Dame de Nazareth de Notsè pour la construction d'un orphelinat à Niamtougou.

Les veuves ayant pris part à la conférence-débats ont reçu chacune un kit composé de vivres.

FOOTBALL : Qualification pour la CAN 2013 : ✎ Martial B.

Les Eperviers ont leur destin dans leurs pieds

Après l'improbable victoire obtenue à domicile par les Eperviers du Togo contre le Kenya, le 17 juin dernier sur la marque d'un but à zéro, les regards sont désormais tournés vers la prochaine confrontation de l'équipe togolaise en vue de sa qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations 2013.



Les Eperviers du Togo

Le chemin de l'Afrique du Sud n'est pas totalement balisé pour la sélection nationale togolaise. Sa victoire du 17 juin dernier lui offrait en effet sa place pour le 3ème et dernier tour qualificatif de ladite CAN. Comme de nombreuses équipes ayant obtenu leur billet à l'issue du tour préliminaire, les Eperviers devront croiser le fer avec une équipe ayant participé à la dernière coupe continentale. Ce chapeau comme il faut s'y attendre, est très relevé et comprend les meilleures équipes du moment. On a donc, la Zambie, détentrice du trophée, le Ghana, la mieux classée des équipes africaines au plan mondial, la Côte d'Ivoire, finaliste malheureuse lors de la dernière CAN, l'Egypte (ou le Maroc si la Centrafrique passe), des équipes maghrébines qui ont toujours fait des misères au Togo, le Mali 3^{ème}

lors de la dernière CAN, la Tunisie, le Cameroun, l'Angola, le Nigeria, le Gabon qui a montré de très bonnes dispositions lors de sa Can, le Soudan, l'Algérie, la Guinée Equatoriale, la Guinée et le Burkina Faso.

Autant de formations qui font désormais office de favoris face au Togo. Celui-ci, ces dernières années, n'a cessé de dégringoler dans tous les classements officiels et devra donc croiser les doigts lors du tirage au sort qui aura lieu le 05 juillet prochain, pour tomber sur un adversaire à sa portée. Même si depuis quelques matchs, l'équipe du Togo fait plaisir à voir sur une pelouse. en offrant un fond de jeu plus qu'acceptable, elle manque cruellement d'atout offensif. Or, pour

se qualifier, il ne faut pas seulement bien jouer, il faut aussi planter des buts, ce qui constitue le talon d'Achille de la team à Didier Six dans sa nouvelle version. En effet dans les dispositions tactiques du sélectionneur français, les joueurs à vocation offensive sont plus rélégués dans des tâches de récupération et de construction. Les trois derniers matchs du Togo respectivement contre la Libye, la RD Congo et le Kenya l'ont prouvé à suffisance.

Les Eperviers manquent cruellement de buteur. L'absence de son attaquant vedette Shéyi Emmanuel Adébayor, n'est pas étrangère à cet état de chose, mais en attendant que la fibre patriotique lui revienne, Didier Six devra dans les plus brefs délais résoudre cette équation en opérant d'autres dispositions tactiques à son équipe. Le public sportif togolais, ne supportera pas que son équipe soit absente d'une troisième CAN d'affilée.

EURO 2012 / Des duels au sommet pour les demi-finales

Démarrée le 08 juin dernier, la Coupe d'Europe édition 2012 organisée conjointement par la Pologne et l'Ukraine, tire irrévérablement vers sa fin. Aujourd'hui, se joue déjà la première demi-finale de cette compétition. Elle met aux prises les tenants du titre, les Espagnols à la sélection portugaise. Le second finaliste sera connu au terme du match entre l'Allemagne et l'Italie. Deux belles affiches qui font rêver la galaxie football

Le plateau relevé des quarts de finale de l'Euro 2012 laissait entrevoir des demi-finales de rêve. Ce sera le cas, les amoureux du ballon rond ne seront pas déçus. Aujourd'hui, l'Espagne défend son titre contre le Portugal emmené par un étincelant Cristiano Ronaldo. Celui-ci après une entrée timorée dans la compétition, a ensuite fait montre de tout son talent. Ceci en marquant des buts quand il fallait et surtout en sortant son équipe du piège tchèque lors des quarts de finale, grâce à un magnifique but de la tête, son troisième de la compétition. Cette demi-finale contre l'Espagne a de forts relents du championnat espagnol. Face à Cristiano et Pepé du Real Madrid on a une équipe espagnole composée

d'une armada de joueurs issus de Barcelone FC, le grand rival. Les Espagnols eux, n'ont pas fait dans la demi-mesure. En quart de finale, ils ont épinglé les Bleus de France par 2 buts à 0. On a donc tout ce qu'il faut pour avoir une confrontation des plus plaisantes. La seconde demi-finale qui, elle se déroulera demain le 28 juin, oppose la Mannschaft à l'équipe italienne que peu d'observateurs attendaient à ce stade de la compétition. Les Italiens, minés par les scandales avant cet Euro et malgré leur prestation moyenne lors des matchs de poule, sont montés en puissance et n'ont laissé aucune chance aux sujets d'Elizabeth II. Malgré la domination italienne au cours des 90 min, le sort du match se décidera au tir au but (4-2), le score à la fin du temps réglementaire étant de 0 but partout. L'Allemagne, impériale depuis le début de la compétition n'a fait de la Grèce qu'une bouchée. 4 buts à 2 lors de leur quart de finale. Cette demi-finale offre donc une belle opposition entre deux équipes qui se sont déjà rencontrées lors de la Coupe du Monde 2006. Donné archi favori, l'Allemagne s'était pourtant incliné face à l'Italie. La prudence est donc de mise dans l'une ou l'autre de ces demi-finales.

BASKET-BALL

Eliminatoires CAN Côte d'Ivoire 2013



L'équipe nationale de Basket en plein entraînement

Les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de Basket-ball de la zone 3 sont pour bientôt. Elles se déroulent en effet du 08 au 16 juillet prochain à Ouagadougou au Burkina-Faso. Les huit (08) pays que compte la zone 3 s'apprêtent pour ainsi s'affronter en éliminatoires au pays des hommes intègres. Les Eperviers Basketteurs de leur côté affûtent armes pour ce rendez-vous.

Le dimanche 24 juin, les Eperviers basketteurs ont livré un match amical contre une sélection des étrangers évoluant dans le championnat Togolais. Ceci dans le cadre des préparatifs pour les éliminatoires de la CAN qui se déroule au début du mois de juillet à Ouagadougou. Huit (08) nations que comptent la zone 3 à savoir, le Nigeria, le Bénin, le Ghana, le Niger, le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Burkina-Faso, pays hôte et le Togo se préparent

activement pour cette compétition continentale. L'équipe nationale du Togo a déjà entamé les préparatifs avec un premier match amical pour voir parmi les joueurs présélectionnés ceux qui sont en forme à sélectionner. On parle de probable renforts des joueurs expatriés mais pour l'heure on n'a noté que l'arrivée de Mama Saibou qui évolue à Kano Pillars au Nigeria et Doe Bruce Jean-Phillipe qui monnaie ses talents en chine.

COUPE D'AFRIQUE DE BEACH VOLLEY

La Compétition démarre demain à Lomé

Cette année encore, le Togo sera le pôle d'attraction en ce qui concerne les qualifications pour une compétition internationale. La Fédération Togolaise de Volleyball (FTVB) a, en effet, en charge d'organiser la Coupe Africaine de Beach Volley juniors hommes et femmes du 28 juin au 02 juillet prochain. Cette dernière est qualificative pour la Coupe du monde de la discipline

Le sort des équipes africaines devant prendre part à la Coupe du monde de Beach Volley se décidera à Lomé (Togo) du 28 au 02 juillet 2012. Une dizaine de pays dont le Togo auront donc pour passage obligé, la capitale togolaise afin d'obtenir leur sé-

same pour la Coupe du Monde FIVB Swatch Junior World qui se tiendra au Canada du 29 août au 2 septembre 2012. Avant cela, ils devront d'abord se mesurer pour le compte de la Coupe d'Afrique de Beach Volley qui démarre demain sur les plages de Lomé.

Le Burundi, le Ghana, les Comores, la Namibie, le Gabon, la Guinée Conakry, Madagascar, le Zimbabwe en plus du pays organisateur, ont déjà confirmé leur participation. Les représentants togolais devront donc crânement jouer leurs chances afin d'obtenir leur ticket qualificatif. Ils peuvent déjà pour cela, compter sur le soutien de leur public.

Show inédit au palais des congrès de Lomé le 30 juin

☞ Franck NONNKPO



Les vacances scolaires 2012 s'annoncent explosives sur le plan musical ! Et pour cause, le mythique trio composé d'Omar B, d'Almok et du groupe 109 connexion, donne le ton à travers un show 100% inédit qu'il promet époustoufflant. La date retenue est le 30 juin 2012 ; le lieu, vous

vous en doutez bien, c'est le Palais des Congrès de Lomé. L'événement aiguise les appétits, tellement l'affiche est alléchante. Pour les élèves et les étudiants, après plusieurs mois de dur labeur, quoi de plus excitant que de débiter les vacances avec ce spectacle.

VIENT DE PARAÎTRE :

« Un Continent à la mer! », une pièce d'Ayayi Togoata APEDO-AMAH

☞ F.N

Connu comme professeur de Lettres aux Universités du TOGO et critique littéraire, Ayayi Togoata APEDO-AMAH est aussi devenu désormais dramaturge avec une pièce de théâtre intitulée « Un Continent à la mer ! ». L'ouvrage publié aux Editions Awoudy, a été dédié le samedi 09 juin au Centre Culturel Hakuna Matata à Adidogomé.

Cette pièce de théâtre écrite sur 88 pages comprend six(06) personnages ; six émigrés africains qu'un hasard a réuni sur « Un vaste radeau, en fait un morceau de coque d'un vieux rafiot qui vient de couler avec sa cargaison de mille trois cent soixante et un émigrés africains en route vers l'Eldorado européen ».

Le radeau qui leur sert de pirogue après naufrage de leur barque, devient un espace de promiscuité et de cohabitation conflictuelle entre les personnages. Espace de promiscuité entre cinq(05) personnages dont

ADUAYI, un instituteur et son épouse NYEKELE tentant d'offrir une quiétude à leur nouveau-né baptisé, à juste titre, ENFANT-DE-LA-MER (le sixième personnage). Espace de cohabitation conflictuelle entre, d'une part des ex-dignitaires (le couple NANBOG et ADJO, l'ex-colonel et l'ex-ministre KPATCHA) et de l'autre de simples citoyens (l'instituteur ADUAYI, sa femme et SIKA, une pute) qui s'investissent ; chacun trouvant en l'autre la cause lointaine ou immédiate de sa déchéance.

Au-delà donc de la trame de fond qu'est l'immigration clandestine et sa cohorte de risques et de mirages, Un Continent à la mer ! décrit, à travers les souvenirs que les personnages ressassent, la situation socio-politique de bien de pays d'Afrique qui connaissent le lot des maux comme le clientélisme, le tribalisme, le favoritisme, la représen-



sion, l'oppression, les règlements de comptes et autres tares des soleils des indépendances. Et pour mettre en scène toutes ces dérives et interpeller le lecteur, rien de plus avenant que le langage cru et acerbe d'Apedo-Amah qui martèle : « L'Afrique des soldats et des politicards est un fiasco douloureux »



AVIS A LA CLIENTELE

La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du Togo (C.E.E.T) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après :

Mercredi 27 juin

08h00 à 14h00 : Vakpossito et ses environs, Carrefour Margot, Zossimé, Logopé, Camp GP, Entreprise de Union et Camp de Police

09h00 à 14h00 : Zone portuaire, OPAT Port, Parc SOTOMA et Port Autonome de Lomé, Baguida, Adamavo, Noviva, Logement BCEAO, Afanoukopé, Gaglokpota, Séklékpota, Togocel Séklékpota et CEG Baguida.

Jedi 28 juin 2012

09h00 à 14h00 : Ministère de la Justice chargé de la Promotion, de la Démocratie et l'Etat de Droit, Pharmacie Bel Air et cinéma Opéra.

Vendredi 29 juin 2012

09h00 à 14h00 : Lossossimé, Cacavéli, d'Almeida, CCL, France Câble, Togocel Cacaveli, Economie rurale, Service de Nutrition, Centre des Mineurs, CMS Lossossimé, ICAT et Pompage TdE, Immeuble Vendôme.

10h00 à 11h00 : Madiba Bar, Sokpinkopé, Hôpital Regina Pacis, Sanguéra, UCAO, Péage Sanguéra, Noépé, Bagbé, Badja, Kévé et Asahoun.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à la clientèle et la remercie pour sa compréhension

LA DIRECTION GENERALE



TOGO TELECOM

GRANDE CAMPAGNE DE RÉACTIVATION GRATUITE

JUSQU'AU 06 JUILLET 2012

• Cartes SIM illico désactivées

Réactivation par rechargement d'une carte illico d'un **montant minimum de 1000 F CFA**



• Cession gratuite

Comptes illico et Chemoi



Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.

Service client : 112

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

moov **privilège**

Plus besoin de stresser avec
vos nouveaux tarifs !



no limit[®]

Avoir le sens des affaires, c'est aussi savoir bien choisir son forfait téléphonique. Avec Moovprivilège, que ce soit pour le travail ou le plaisir, appelez désormais toutes les destinations locales à seulement **79 f/min**. Bénéficiez également du tarif exceptionnel de **99 f/min** non seulement vers les filiales Moov mais aussi vers **8** destinations internationales de choix : France, USA, Canada, Chine, Liban, Allemagne, Inde et Pakistan. Pour couronner le tout, vous pouvez bénéficier d'**1h** de communication gratuite vers Moov tous les dimanches en souscrivant au ***143*7#** à 1000 f. Si vous disposez de 5000 f sur votre compte principal, n'attendez plus, faites le ***106*4#** pour migrer vers Moovprivilège. Moov, votre meilleur partenaire business.

79 f/min vers tous les réseaux au Togo

99 f/min vers les filiales Moov

99 f/min vers France, USA, Canada, Chine, Liban, Allemagne, Inde, Pakistan

1 h de communication vers Moov tous les dimanches à 1 000 f

> Composez ***106*4#** (disposer d'au moins 5 000 f sur son compte principal)



groupe
etisalat

www.moov.tg

Service Client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)